



## **Communication sur le Progrès 2016.**

Au nom de la société VITAL, je suis heureux de renouveler, par ce document, notre engagement à respecter et mettre en œuvre les dix principes énoncés dans le Pacte Mondial des Nations Unies, concernant les droits de l'homme, les conditions de travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption. Nous réaffirmons ainsi notre volonté de promouvoir les principes inhérents au développement durable et à la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et nous nous engageons à agir concrètement auprès de nos clients, partenaires commerciaux et salariés.

De par son activité de conseil et d'assistance en systèmes d'information, VITAL entend poursuivre ses actions en faveur d'une plus grande responsabilité de l'ensemble des acteurs économiques en matière de protection de l'environnement, respect des droits de l'homme, conditions de travail, et lutte contre la corruption.

Ce rapport répertorie ainsi l'ensemble des actions menées au cours de l'année 2014 et les futures démarches de VITAL en matière de développement durable, dans le cadre du pacte mondial des Nations-Unies.

Nidal ZEIDAN  
Président Directeur Général.

**GROUPE VITAL**  
164, av. Charles de Gaulle - 92200 Neuilly sur Seine  
Tél : 01 46 37 80 80 - Fax : 01 46 37 80 81/82  
RCS 509 762 449

## **Présentation synthétique de la société.**

Le Groupe Vital est un groupe français et indépendant de Conseil et de Services en Ingénierie informatique créé en 1998. A ce jour, VITAL est présent sur l'ensemble du territoire national via ses agences basées à Paris, Bordeaux et Lyon, et dispose de son propre Centre de Services situé à proximité de Paris / La Défense. Il compte 270 collaborateurs dans ses effectifs, et l'activité s'articule aujourd'hui autour des cinq centres d'expertises suivants :

- Production
- Support et gestion de parc informatique
- Développement
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- Formation (organisme Agréé)

A travers ces Centres d'Expertise, le Groupe Vital propose à ses clients des prestations d'accompagnement global autour de leur système d'information, et a pour objectif de :

- Gérer et optimiser les ressources et/ou infrastructures de ses clients,
- Aider ses clients à maîtriser et réduire leurs coûts liés aux Systèmes d'information, dans le respect de nos engagements en matière de développement durable.
- Garantir à ses clients un service basé sur les principes de réactivité, flexibilité, compétitivité.



## Liste des dix principes du Pacte Mondial

Le Pacte Mondial, lancé le 26 juillet 2000, est un engagement volontaire des entreprises à aligner leurs opérations et leurs stratégies sur les dix principes suivants :

- **Droits de l'homme**

- Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.
- Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

- **Conditions de travail**

- Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective;
- Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire;
- Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants;
- Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

- **Environnement**

- Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement;
- Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement;
- Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

- **Lutte contre la corruption**

- Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

## Description des actions menées en 2015

### PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME.

Le Groupe VITAL, société française dont le siège est à Neuilly-sur-Seine, réalise la totalité de son chiffre d'affaires en France. Ainsi, VITAL respecte scrupuleusement l'ensemble de la législation française, notamment en ce qui concerne le droit du travail et les règles de droit social. De plus, VITAL respecte à la lettre les principes énoncés dans :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948,
- La Convention de l'Organisation Internationale du Travail,
- la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne du 18 décembre 2000.

L'ensemble de ces principes et nos engagements en la matière sont publiés auprès de nos collaborateurs et clients via notre site Internet, notre code d'Ethique destiné à nos fournisseurs, le règlement intérieur de la société ainsi que la charte informatique en vigueur.

En matière de mécénat, VITAL a mené les actions suivantes en 2015 :

- Parrainage de l'association « Petits Princes »,
- Parrainage du club de football de l'Association Sportive de Saint Ouen l'Aumône,
- Parrainage de la section football du PLM Conflans Sainte Honorine,
- Parrainage championnat de France de Tir,
- Sponsor officiel de l'équipe de ski d'Haïti,

Enfin en 2015, VITAL a été audité par l'organisme EcoVadis pour sa politique RSE, afin de formaliser l'ensemble des processus existants au sein du Groupe en la matière, et de se situer par rapport aux sociétés œuvrant dans le domaine du service informatique.

Le résultat de cet audit est très positif et nous encourage à poursuivre nos actions en la matière, puisque VITAL a obtenu un score supérieur à 46/100, ce qui nous permet de recevoir un niveau de reconnaissance "Silver".

Ce très bon résultat place le Groupe VITAL parmi les 30% les mieux notées par EcoVadis.





## PRINCIPES RELATIFS AUX CONDITIONS DE TRAVAIL.

VITAL s'engage formellement à ne pas pratiquer de discrimination en matière d'embauche et gestion de personnel (matérialisé par la signature de la charte de la diversité en 2009), à gérer la carrière de ses collaborateurs dans le respect des contraintes personnelles, à respecter la législation sociale, voire à offrir des conditions de travail plus favorables.

En 2015 VITAL a mené les actions suivantes en la matière :

- Mise en place d'une grille unique des salaires par type de profil et expérience,
- Plan de formation dépassant les budgets : 22% des collaborateurs du Groupe ont suivi une formation,
- Embauche de 12 collaborateurs n'ayant aucune formation ou expérience en Informatique, ces collaborateurs ont été formés au sein de notre Centre de Services aux métiers du Helpdesk et du pilotage de Système d'Information,
- Embauche de 3 collaborateurs ayant le statut RQTH,
- 100% des collaborateurs bénéficient d'un Entretien Annuel
- Respect du choix des collaborateurs quant aux missions proposées,
- Suivi des prestations en mesurant la satisfaction des différents acteurs,
- Grande attention portée à la qualité des prestations et à la qualité de vie des collaborateurs.

La Diversité étant perçue par VITAL comme une réelle richesse sur laquelle nous nous appuyons pour démontrer nos compétences à nos clients, nous avons également en 2015 poursuivi notre politique de lutte contre l'ensemble des discriminations, via l'envoi de CV anonymes à nos clients, l'optimisation et la diversification de notre processus de recrutement et le renouvellement de notre engagement au respect stricte de la charte de la diversité.





### PRINCIPES RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT.

Sur le plan environnemental VITAL a entrepris et entreprend les actions suivantes afin de minimiser les impacts de notre société sur l'environnement :

- Depuis sa création VITAL rembourse 100% de l'abonnement mensuel aux transports en commun à l'ensemble de ses collaborateurs, en lieu et place de la prise en charge à 50% exigée par la législation,
- Echange de documents électroniques, et limitation au maximum des impressions,
- Utilisation de papier recyclé lorsque l'on doit imprimer,
- Renouvellement de l'imprimante centralisée pour un modèle plus écoresponsable,
- Choix de fournisseurs ayant une démarche écologique affichée,
- Utilisation d'ampoules à basse consommation dans l'ensemble des locaux,
- Utilisation raisonnée et maîtrisée de la climatisation et du chauffage dans nos locaux.
- Politique de co-voiturage mise en place au sein de notre Centre de Services, qui permet de réduire d'1/5<sup>ème</sup> le nombre de voitures nécessaires au déplacement de nos collaborateurs.

### PRINCIPES RELATIFS A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION.

VITAL observe les principes éthiques les plus élevés dans le cadre de ses activités et respecte scrupuleusement l'ensemble des lois et réglementations concernant le trafic d'influence, la corruption et les pratiques commerciales interdites.

A ce titre, les collaborateurs et partenaires sont sensibilisés via le code d'éthique du Groupe VITAL sur les rapports commerciaux avec nos clients :

- Respect de la législation relative aux rapports commerciaux, en toute transparence, avec nos clients et fournisseurs,
- Respect des règles relatives au recours à la sous-traitance, en toute transparence avec nos clients,
- Respect des accords de confidentialité et des règles de concurrence en vigueur dans le cadre des appels d'offres de nos clients,
- Respect de la législation relative aux cadeaux d'entreprise
- Faire jouer la concurrence dans le cadre du choix de nos sous-traitants et fournisseurs.